

Bourses De la ferme à l'école Canada 2020

Lignes directrices à l'intention des demandeurs

À propos des lignes directrices

Le présent document a pour but de fournir des renseignements de base aux éventuels récipiendaires du cycle 2020 (du 1^{er} septembre 2020 au 30 juin 2022) de bourses De la ferme à l'école Canada administrées par De la ferme à la cafétéria Canada et ses principaux partenaires.

- Des instructions plus détaillées et une liste de vérification pour la présentation d'une proposition seront fournies avec la demande de bourses, qui sera disponible à compter du 1^{er} janvier 2020.
- De plus, des webinaires d'instructions (un en français et un en anglais) seront offerts à la fin du mois de janvier 2020. On y donnera des conseils pour la préparation d'une demande de bourse et il y aura une période de questions.

Définitions

Les expressions ci-dessous sont souvent mentionnées dans les lignes directrices et font partie intégrante de la vision et des valeurs du mouvement De la ferme à la cafétéria Canada.

Aliments sains : les aliments qui sont aussi frais que possible, peu transformés ou emballés, et à faible teneur en sucres simples, en sel et en gras

Aliments locaux : les aliments produits aussi près que possible de l'école ou les aliments produits dans votre province.

Aliments de source durable : les aliments qui sont produits à l'aide de méthodes qui favorisent le bien-être environnemental, économique, social et culturel d'une communauté.

En quoi consiste la bourse?

Versée directement aux écoles, la bourse vise à favoriser une alimentation locale en milieu scolaire par l'implantation d'un bar à salades axé sur [le modèle De la ferme à l'école](#).

L'objectif? Inciter plus d'élèves et de communautés scolaires à cultiver, acheter, récolter, préparer, servir, découvrir et manger des aliments sains, locaux et durables à l'école!

Les demandeurs doivent déjà offrir un certain nombre [d'activités De la ferme à l'école](#) dans leur école et avoir pour objectif d'améliorer ces activités à l'aide des fonds obtenus et en s'inspirant d'un modèle de service de bar à salades. Les récipiendaires d'une bourse viendront grossir les rangs des [86 écoles ayant déjà reçu une bourse pour mettre en place un bar à salades](#) et bénéficieront de l'accès à des ressources, à une formation et à un soutien technique continu de la part de l'équipe De la ferme à la cafétéria Canada pendant toute la durée du cycle de bourses.

Fonds offerts

De la ferme à la cafétéria Canada versera des bourses uniques à **une trentaine d'écoles** à la grandeur du Canada. Les écoles devront présenter un budget dans le cadre de leur demande de bourse. Les récipiendaires pourront obtenir **jusqu'à 10 000 \$**.

Admissibilité

TOUTES les écoles, de la maternelle à la 12e année, dans les 10 provinces et 3 territoires du Canada, en milieux ruraux, éloignés et urbains, peuvent présenter une demande. Nous encourageons les écoles autochtones, publiques, privées et indépendantes à présenter leur candidature.

- Il faut un demandeur principal et un codemandeur pour présenter une demande.
 - Le soutien de la direction d'école est essentiel à la réussite des programmes de bar à salades. Ainsi, le demandeur principal doit être **le directeur ou le directeur adjoint de l'école**.
 - Le codemandeur doit être un **partenaire communautaire** qui peut fournir les connaissances, l'expertise et le soutien nécessaires pour aider à réaliser la vision et les objectifs du programme de bourse. Il doit aussi pouvoir assurer l'engagement des partenaires du système alimentaire régional et, dans la mesure du possible, un approvisionnement en aliments locaux pour le bar à salades. Le rôle du partenaire communautaire doit être clairement défini dans la demande.
 - *Les exemples de partenaires communautaires comprennent, mais de façon non exhaustive, les maîtres jardiniers, les fermiers, les chefs, les diététistes ou infirmières en santé publique, les consultants autonomes et les organismes sans but lucratif qui œuvrent dans le domaine des systèmes alimentaires durable ou de la littératie alimentaire.*
- Les formulaires dûment remplis y compris les documents d'appui (s'il y a lieu) **doivent nous parvenir au plus tard le vendredi 27 mars 2020 à 23 h 59 HNP**. Les demandes incomplètes ou envoyées en retard ne seront pas considérées.
- Les écoles qui ont déjà reçu une bourse De la ferme à l'école pour mettre en place un bar à salades de la part de l'organisme De la ferme à la cafétéria Canada **ne sont pas admissibles**.

Dates à retenir

Le 1er janvier 2020 – OUVERTURE de l'appel de projets

Le 28 janvier 2020 – webinaire en **ANGLAIS** sur la préparation d'une demande ([cliquez ici](#) pour vous inscrire)*

Le 30 janvier 2020 - webinaire en **FRANÇAIS** sur la préparation d'une demande ([cliquez ici](#) pour vous inscrire)*

Le 27 mars 2020 – FERMETURE de l'appel de projets

Le 15 mai 2020 – avis envoyé aux récipiendaires de la bourse

Le 30 juin 2020 – signature des contrats avec les récipiendaires et versement d'un premier montant d'argent

Septembre 2020 – début des programmes dans les écoles ayant reçu une bourse

Le 30 juin 2022 – date limite pour terminer les livrables

** Les deux webinaires se dérouleront de 15 h à 16 h HNE. Les éventuels demandeurs sont tous les bienvenus et nous les encourageons à s'inscrire. L'enregistrement des webinaires sera aussi publié sur le site web De la ferme à la cafétéria Canada.*

Utilisation des fonds

Tous les fonds seront versés directement aux écoles retenues. Veuillez noter que les conseils ou districts scolaires ne peuvent pas recevoir ou administrer les fonds au nom des écoles.

Le bar à salades est une composante fondamentale de ces bourses. L'intégration d'un service de bar à salades doit être clairement décrite dans la demande.

Voici une liste des dépenses admissibles et inadmissibles. Veuillez noter que le formulaire de demande contiendra un modèle de budget et que les montants maximums permis pour chaque poste budgétaire y seront indiqués.

OUI, les fonds peuvent être utilisés pour :

Le renforcement des capacités

- ✓ Partenariats – réunir les partenaires communautaires autour de la table pour appuyer la planification, la mise en œuvre ou l'exécution du programme.
- ✓ Honoraires – somme modique, versée une seule fois, pour remercier des membres de la communauté qui aident à lancer le projet, préparer les aliments ou faire découvrir le système alimentaire local aux élèves.
- ✓ Matériel promotionnel – pour promouvoir l'initiative auprès de la communauté scolaire (ex. : frais d'impression).
- ✓ Matériel pédagogique – peut aussi comprendre les dépenses associées aux sorties éducatives (ex. : visite d'une ferme locale).
- ✓ Formation – pour les membres de l'équipe-école responsable du projet
 - o *Veuillez noter que l'équivalent de 15 % du budget total doit être affecté à la formation. Un représentant de chaque école participante devra assister à une ou deux séances de formation offertes par De la ferme à la cafétéria Canada et les fonds en question pourront servir aux dépenses connexes (ex. : les déplacements). S'il reste des fonds de ce poste budgétaire, ils pourront être utilisés pour participer à des conférences ou des symposiums, acheter des ressources, suivre des cours ou des programmes de certification (ex. : salubrité alimentaire), etc.*

La modification des équipements et des locaux

- ✓ Équipements de cuisine nécessaires au service de bar à salades (ex. : module de bar à salades, réfrigérateur, lave-vaisselle commercial, batterie de cuisine, assiettes réutilisables, ustensiles, robot culinaire, etc.)
 - o *Veillez noter que pour tout appareil d'une valeur supérieure à 1 200 \$ l'unité, il faudra inclure des devis avec la demande.*
- ✓ Équipements et matériel nécessaires pour cultiver la nourriture (ex. : matériel pour le jardin ou la serre, terreau, graines, outils, etc.)
- ✓ Dépenses mineures pour modifier la salle à manger

L'achat des premiers aliments

- ✓ Les fonds peuvent servir à l'achat d'aliments une seule fois pour célébrer le premier service de bar à salades. Les écoles peuvent prévoir un maximum de 3 \$ par élève participant pour payer les aliments achetés pour ce premier service seulement. La bourse ne peut pas servir à payer les aliments après ce premier service.

NON, les fonds ne peuvent pas être utilisés pour :

- L'achat d'aliments pour approvisionner le bar à salades à long terme. Outre la célébration du premier service, le recouvrement du coût des aliments doit se faire autrement que par la bourse. Dans la demande, il faut décrire les mesures prévues pour assurer la viabilité financière du bar à salades et des activités connexes.
- Les salaires du personnel de l'école
- Des postes rémunérés ou des contrats pour assurer la coordination et l'administration du service de bar à salades ou des activités de littératie alimentaire.

Quel est le processus de sélection?

Un comité d'examen national, qui réunira des représentants des secteurs de la santé, des systèmes alimentaires durables, de l'éducation et du développement communautaire, évaluera les propositions en fonction d'une échelle d'évaluation descriptive. Les 30 demandeurs ayant obtenu le plus haut pointage recevront une bourse.

Dans les demandes retenues, les mesures prévues pour satisfaire ou dépasser les critères suivants seront clairement articulées :

- ✓ **Le programme proposé a des objectifs clairement définis et contribue à la vision du réseau De la ferme à la cafétéria Canada** : des systèmes alimentaires régionaux dynamiques et durables qui contribuent à la santé des gens, des communautés et de la planète.
- ✓ **Le programme proposé a des objectifs clairement définis et contribue à la mission du réseau De la ferme à l'école Canada** : accroître la présence d'aliments sains, locaux et durables dans l'assiette et dans l'esprit de tous les élèves.

- ✓ **Le programme proposé réunit, au sein de la communauté scolaire et communautaire, un ensemble diversifié de partenaires engagés de façon significative dans le projet :** une équipe scolaire De la ferme à l'école a été mise sur pied pour orienter et appuyer le projet. Le rôle des membres de l'équipe est clairement défini et la proposition fait état des mesures prévues pour assurer leur engagement.

Au minimum, l'équipe devrait inclure :

- o le directeur ou le directeur adjoint de l'école, c'est-à-dire le demandeur principal (voir la section sur l'admissibilité);
- o le partenaire communautaire, c'est-à-dire le codemandeur (voir la section sur l'admissibilité);
- o la principale personne responsable du service de bar à salades (si l'école a un service alimentaire, il s'agirait du responsable de ce service);

Idéalement, l'équipe devrait aussi comprendre une ou plusieurs des personnes suivantes :

- o au moins un enseignant;
- o au moins un parent;
- o au moins un élève;
- o un représentant du comité consultatif de parents ou du conseil d'école;
- o des aînés ou des gardiens du savoir provenant de la communauté;
- o un agriculteur ou un producteur alimentaire de la région;
- o un chef cuisinier ou un instructeur en art culinaire de la région;
- o un agent d'hygiène de l'environnement ou un inspecteur en santé publique;
- o une diététiste communautaire ou une infirmière en santé publique.

- ✓ **Le programme proposé tire parti des activités déjà en cours à l'école dans les domaines de la littératie alimentaire, de l'accès à une saine alimentation, de l'approvisionnement local et du service alimentaire.** Ces activités existantes doivent être clairement décrites et il faut expliquer comment la bourse aidera à faire progresser ces initiatives à l'aide du [modèle De la ferme à l'école](#). Les personnes impliquées dans les programmes actuels doivent jouer un rôle clairement défini au sein de l'équipe proposée.

- ✓ **Le programme proposé est complet et est rattaché, au minimum, aux éléments suivants :**
 - o **Un plan de littératie alimentaire** – pour faire participer les élèves à des activités d'apprentissage théoriques et expérientielles conçues pour approfondir leurs connaissances sur les systèmes alimentaires durables et améliorer leur aptitude à cultiver, à préparer, à mettre en conserve et à consommer des aliments ainsi qu'à réduire le gaspillage alimentaire.
 - o **Un plan de service de bar à salades** – pour inciter et habiliter les élèves à se servir eux-mêmes un repas à partir d'une sélection d'aliments sains et locaux. Le service de bar à salades doit être offert au moins huit fois durant la première année (on tiendra compte de la nécessité de planifier et de mettre sur pied le service) et vingt fois durant la deuxième année.

Veillez noter ce qui suit :

- Il est recommandé que le bar à salades soit offert au moins deux fois par mois et qu'on vise graduellement l'idéal d'une ou deux fois par semaine. Si la capacité le permet, le bar à salades pourrait être offert tous les jours en parallèle avec le service alimentaire existant.
- Le **bar à salades doit être accessible à tous les élèves** qui souhaitent en profiter, peu importe leurs moyens. Les mesures prévues pour assurer que le service est équitable pour tous les élèves doivent être clairement décrites dans la demande.
- Les aliments servis dans le bar à salades doivent être aussi sains et de source aussi locale et durable que possible.
- Les modèles de service créatifs sont encouragés et les variantes d'un bar à salades sont acceptables (ex. : soupe et salade, sandwich et salade, etc.).
- Si l'école a déjà un service alimentaire, le bar à salades doit y être intégré et les mesures prévues pour y parvenir doivent être décrites dans la demande.
- Le modèle du service de bar à salades **doit être approuvé** par les représentants de la santé publique (agent d'hygiène de l'environnement ou inspecteur en santé publique) de la région. Les plans pour assurer la salubrité alimentaire doivent être décrits dans la demande et ces plans devront être approuvés avant l'attribution de la bourse. Il est donc **vivement conseillé** d'inclure des lettres d'appui de ces représentants avec la demande de bourse.

Conseil : Veillez noter qu'il peut être difficile pour les écoles québécoises d'obtenir une lettre d'appui d'un inspecteur du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) qui valide le plan de salubrité alimentaire. Les écoles du Québec doivent tout de même fournir des informations sur le plan de salubrité alimentaire puisque qu'un inspecteur sera impliqué dans l'examen des demandes et leur approbation.

- Consultez notre page sur les bars à salades afin d'en savoir plus et d'obtenir des idées pour proposer un projet prometteur!

o **Un plan d'approvisionnement local** – pour accroître la quantité d'aliments provenant de source durable, et surtout les fruits et légumes locaux. Il est recommandé que les écoles se fixent des objectifs (en pourcentage) réalistes et atteignables en matière d'approvisionnement local (et idéalement que le pourcentage augmente au cours de la période visée par le projet). Les politiques ou les lignes directrices actuelles ou éventuelles en matière d'approvisionnement local sont considérées comme des atouts.

- L'appui à l'économie alimentaire locale fait partie intégrante des initiatives subventionnées. Tous les bénéficiaires devront établir des relations avec les fermiers, les agriculteurs, les cueilleurs, les pêcheurs, etc. de leur région.

✓ **Le programme proposé est faisable** : les demandeurs doivent inclure un plan de travail détaillé qui indique les activités proposées, les étapes importantes et des délais d'exécution raisonnables. Le plan

de travail doit clairement concorder avec les rôles des membres de l'équipe du projet ainsi qu'avec le budget proposé;

- ✓ **Le programme proposé est innovateur** : offrir des aliments sains locaux dans un bar à salades au Canada durant l'année scolaire pourrait se révéler un défi de taille. Votre communauté scolaire est-elle prête à relever ce défi?
 - o Dans les demandes retenues, les atouts actuels de l'école et de la communauté sont indiqués et les mesures prévues pour tirer parti de ces atouts pour créer un excellent bar à salades qui appuie les activités de littératie alimentaire De la ferme à l'école sont précisées.
 - o Dans les demandes retenues, les obstacles prévus sont indiqués et des solutions innovatrices et réalistes pour surmonter ces obstacles sont proposées.
- ✓ **Le programme proposé témoigne du contexte local** : le [modèle](#) De la ferme à l'école varie d'une communauté à l'autre. Les demandeurs doivent tenir compte des contextes géographiques, sociaux et culturels uniques de leur communauté scolaire et de la façon d'honorer, de respecter et de refléter ces contextes dans leur bar à salades et leurs activités de littératie alimentaire connexes.

Questions? Veuillez envoyer un courriel à farm2schoolgrantscanada@gmail.com.